



# CONSIDEREZ NOUS !

---

---

## I. Contexte général

**Les TPN : ces nouveaux précaires.** Les travailleuses et les travailleurs des plateformes numériques (TPN) subissent une exploitation digne du siècle dernier. Ils font figure de **nouveaux précaires**, se battant moins pour l'obtention de nouveaux droits qu'afin que leur soit appliqués les droits dont elles et ils devraient bénéficier.

## II. Mépris des TPN et de leurs droits et conséquences sur la ville

**Dégradation (programmée) des conditions de travail et mises en danger.** La méthode d'implantation des plateformes de travail est toujours la même, en particulier dans la livraison de repas : elle arrive sur un territoire avec des tarifs défiant toute concurrence dans le secteur et, à mesure qu'elle se rend indispensable dans le quotidien des consommatrices et des consommateurs, qu'elle est identifiée par les travailleuses et les travailleurs et ce soit ainsi constituée une armée de réserve suffisante, elle commence à dégrader les conditions de travail de ces derniers. **La baisse des tarifs imposée aux TPN ainsi que la fermeture arbitraire et abusive de leur compte provoquent un besoin d'augmenter les cadences pour espérer toucher des revenus décents et les conduisent à multiplier les risques par fatigue et imprudence**, un état renforçant l'autre. Elles et ils mettent ainsi **leur vie en danger, mais également celles des habitantes et des habitants** qui circulent dans la ville et qui croisent leurs chemins sur les routes et les trottoirs. C'est-là une des conséquences du déni des plateformes quant à leur qualité d'employeur, dans le but peu dissimulé de ne pas avoir à appliquer la législation sociale.

**Mépris de la dignité humaine au travail et hygiène.** Enfin, un autre élément illustre le mépris avec lequel sont considérés les TPN : en refusant d'accepter leurs responsabilités d'employeur, **les plateformes n'offrent même pas à leurs coursiers un abri pour se reposer, pour se restaurer, pour aller aux toilettes, pour se laver les mains en cette période de covid ou tout simplement pour s'hydrater.** Elles et ils sont ainsi contraintes et contraints de demander la permission aux **bars et aux restaurants** dans lesquels elles et ils se rendent pour utiliser les commodités (ce qui est encore plus compliqué en cette période de contexte sanitaire), voire même **d'uriner dans les espaces publics.**

### III. La Maison des coursiers à vélo : une solution

**La Maison des coursiers à vélo.** Pour toutes ces raisons, nous proposons de mettre en place une **Maison des coursiers à vélo** sur Poitiers, au plus proche de leur lieu d'activité.

Deux lieux d'activité importants sont à cibler sur Poitiers : le centre ville à proximité de la mairie et le point où l'activité est le plus concentré est évidemment Beaulieu, à proximité de la plus part des restaurants (Macdonald's , Burger King, Quick, ...). Cette Maison sera un **refuge** pour les TPN souhaitant **se reposer ou manger** leurs repas à l'abri de la pluie et du vent, sur une chaise plutôt que sur un trottoir. Cette Maison sera également un lieu où les TPN pourront enfin **recréer du collectif**, se rencontrer, échanger, créer du lien. C'est pourquoi nous pensons que dans cette Maison, des **permanences** pourraient être mises en place avec des **associations** à destination des travailleurs **sans papiers**, de **l'insertion des jeunes dans l'emploi**, de **réparations** de vélo, et des associations et **syndicats** offrant **conseils et aide juridique**. Cette Maison pourrait en outre être un lieu de **formation** sur les questions de **santé et de sécurité** par des travailleurs, associations, syndicats ou institutions spécialisées.

**Gestion.** La gestion de **cette structure est à définir**, mais il faudrait que **la ville occupe une place de premier choix**.

**Un appel à une intervention de l'Etat.** Nous regrettons toutefois que **la Ville doit se charger de mener une action qui devrait être menée par les plateformes sous la contrainte de l'Etat** et, dès lors, financée sur le budget des plateformes. Seulement l'irresponsabilité de ces plateformes a de graves conséquences pour les TPN, précaires parmi les précaires, sur la Ville, et sur les habitantes et les habitants. Nous ne pouvons donc rester sans réaction. Pour autant, **nous interpellons le gouvernement pour que, en attendant que des mesures soient prises dans le but de contraindre les plateformes à respecter la législation**, notamment sociale, **il oblige les plateformes à financer le coût** de cette Maison des coursiers à Vélo.

Nous sommes conscients que cette création de « Maison des coursiers à vélo » peut prendre un certain temps.

### Aujourd'hui, il est urgent....

Aujourd'hui, les coursiers à vélo font partie d'un service incontournable des villes telles que Poitiers et ce au même titre qu'une boulangerie dans un petit village.

En cette période de crise sanitaire, les coursiers sont le seul lien entre les restaurateurs et les habitants de Poitiers après une certaine heure.

Aujourd'hui, les coursiers à vélo demandent de la considération.

Certaines mesures sont à mettre en place urgemment à proximité des lieux d'activité :

- mise à disposition d'un local avec sanitaire et point d'eau potable (lavage des mains, et hydratation), permettant de s'abriter et de se reposer,
- mise en place de bornes de recharges électriques pour les vélos (ceci inciterait fortement les coursiers à utiliser le vélo électrique en lieu et place du scooter (connaissant le relief de notre ville) et ceci une diminution de pollution sonore,
- éclairage public jusqu'à 23 heures (à 22h ils sont encore dans une période de fortes livraisons).

Les coursiers à vélo (environ 350) sont avant tout des habitants de Poitiers qui travaillent durement pour la collectivité, ils méritent notre considération.